



Communauté de Communes du Pays de Salers

Procès Verbal Conseil Communautaire du 28 juillet 2021

Etaient présents : Suzanne AUSSET, Cecile BADUEL, Benjamin BONY, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Gerard CHANCEL, Jean-Claude CHEYMOL, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Bruno FILIOL, Christian FOURNIER, Christian FOURNIER*, Agnes GAILLARD, Stephanie GAILLARD, Didier GIRBES, Colette JAMMET, Regis JOUDRIER, Danielle LACOMBE, Elise LAJARRIGE, Rene LAVERGNE, Jean-Louis LAYAC, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Jean-Claude REBEYRE, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Excusés : Jean-Marc DELBOS, Pierre DUPONT

Représentés: Emilie BROQUERIE par Pierre MENNESSON, Jacques DELSUC par Pascal TERRAIL

Ordre du Jour

1. Election du Président
2. Election des vice-présidents et membres du bureau
3. Délégations au bureau et au Président
4. FPIC
5. Décision modificatives du budget

1. Elections (DECC 2021 071)

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Régis JOUDRIER, doyen de l'assemblée. Monsieur JOUDRIER respectant les articles L.5211-1 et 5211-2, L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du président, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT.

a. Election du Président :

Le candidat unique : Pierre MENNESSON

Nombre de votants : 43,

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

L'élection à bulletin secret a eu pour résultat : 40 Pierre MENNESSON, 3 blancs

Pierre MENNESSON est élu à la majorité absolue au premier tour

Monsieur Pierre MENNESSON est proclamé président de la Communauté de Communes du Pays de Salers et immédiatement installé.

b. Nombre de vice-présidents et membres du bureau :

Le Président propose à l'assemblée de déterminer le nombre de vice-présidents à six celui des membres du bureau à sept.

→ Les membres du Conseil Communautaire, **Fixent**, à l'unanimité, le nombre de vice-présidents à 6 et le nombre de membres du bureau à 7.

Le président organise alors les élections pour les six vice-présidents et les sept membres du bureau.

c. Election des Vice-présidents :

1^{er} Vice Président :

Le candidat unique : MARC SEPCHAT

Nombre de votants : 43, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 5 blancs, 38 SEPCHAT

MARC SEPCHAT est élu vice président à la majorité absolue au premier tour.

2nd Vice Président :

Le candidat unique : FRANCOIS DESCOEUR

Nombre de votants : 43, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 2 blancs, 41 DESCOEUR

FRANCOIS DESCOEUR est élu vice président à la majorité absolue au premier tour.

3^e Vice Président :

Le candidat unique : ANDRE DUJOLS

Nombre de votants : 43, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 4 blancs, 39 DUJOLS

ANDRE DUJOLS est élu vice président à la majorité absolue au premier tour.

4^e Vice Président :

Les candidats : JEAN-NOEL PARRA, CHRISTIAN FOURNIER (ST MARTIN VX)

Nombre de votants : 43, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 3 blancs, 23 PARRA, 17 FOURNIER

JEAN-NOEL PARRA est élu vice président à la majorité absolue au premier tour

5^e Vice Président :

Les candidats : JEAN-LOUIS FAURE, CHRISTIAN FOURNIER (ST MARTIN VX)

Nombre de votants : 43, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 2 blancs, 28 FAURE, 13 FOURNIER
JEAN-LOUIS FAURE est élu vice président à la majorité absolue au premier tour.

6^e Vice Président :

Les candidats : PATRICE FALIES, CHRISTIAN FOURNIER (ST MARTIN VX)

Nombre de votants : 43, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 2 blancs, 1 nul, 30 FALIES, 10 FOURNIER

PATRICE FALIES est élu vice président à la majorité absolue au premier tour.

Election des sept membres du bureau :

Délégué :

Les candidats : JEAN-YVES BONY, CHRISTIAN FOURNIER (ST MARTIN VX)

Nombre de votants : 43, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 5 blancs, 30 BONY, 8 FOURNIER

JEAN-YVES BONY est élu membre du bureau à la majorité absolue au premier tour.

Délégué :

Les candidats : LOUIS CHAMBON, CHRISTIAN FOURNIER (ST MARTIN VX)

Nombre de votants : 43, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 6 blancs, 29 CHAMBON, 8 FOURNIER

LOUIS CHAMBON est élu membre du bureau à la majorité absolue au premier tour.

Délégué :

Les candidats : JEAN-PIERRE CINQUALBRES, CHRISTIAN FOURNIER (ST MARTIN VX)

Nombre de votants : 43, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 5 blancs, 29 CINQUALBRES, 9 FOURNIER

JEAN-PIERRE CINQUALBRES est élu membre du bureau à la majorité absolue au premier tour.

Délégué :

Les candidats : JEAN-MARC DELBOS, CHRISTIAN FOURNIER (ST MARTIN VX),
CONSTANT MICHEL

Nombre de votants : 43, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 1 blancs, 27 DELBOS, 8 FOURNIER, 7
CONSTANT

JEAN-MARC DELBOS est élu membre du bureau à la majorité absolue au premier tour.

Délégué :

Les candidats : JEAN-MARIE FABRE, CHRISTIAN FOURNIER (ST MARTIN VX),
CONSTANT MICHEL

Nombre de votants : 43, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 1 nul, 4 blancs, 26 FABRE, 8 FOURNIER,
4 CONSTANT

JEAN-MARIE FABRE est élu membre du bureau à la majorité absolue au premier tour.

Délégué :

Les candidats : CHRISTIAN FOURNIER, REGINE BREUIL, CONSTANT MICHEL

Nombre de votants : 43, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 3 blancs, 11 FOURNIER, 3 CONSTANT,
26 BREUIL

REGINE BREUIL est élue membre du bureau à la majorité absolue au premier tour.

Délégué :

Les candidats : MARTINE PANI, CHRISTIAN FOURNIER

Nombre de votants : 43, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 5 blancs, 27 PANI, 11 FOURNIER

MARTINE PANI est élue membre du bureau à la majorité absolue au premier tour.

2. Délégations du conseil communautaire au bureau et au Président (DECC 2021 025)

→ Le conseil communautaire :

- **Donne délégation au Président, pendant la durée de son mandat, conformément à l'article L5211-1 du CGCT, pour :**

- passer les contrats de locations, d'assurances et de maintenance;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges;
- fixer les rémunérations et régler le frais et honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la Communauté de Communes notifier aux expropriés et de répondre leurs demandes ;
- intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadre d'un montant inférieur défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- **Donne délégation de ses attributions au Bureau, conformément à l'article 5211-10 du CGCT, à l'exception :**

- du vote du budget et de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- des mesures relatives à la procédure d'inscription d'office d'une dépense obligatoire ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- des dispositions portant orientation en matière de l'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la ville.

Lors de chaque réunion du Conseil, le Président rend compte des travaux du Bureau.

- **Décide** qu'il sera rendu compte verbalement chacune des réunions de la Communauté de Communes, des décisions qui auront été prises par l'application de la présente délibération.

3. Modification structure de représentants à la SEM Salers Développement (DECC 2021 028)

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Salers est membre de la SEM Salers Développement.

Le Bruno FAURE, ancien Président de la Communauté de Communes étant délégué à la SEM et venant d'être démissionnaire, il convient de désigner un nouveau délégué à la SEM.

→ Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de désigner Pierre MENNESSON comme délégué à la SEM en remplacement de Bruno FAURE.

4. FPIC

Le Président présente la répartition de droit commun du FPIC. Il propose aux élus de conserver cette répartition pour l'année 2021.

→ Les élus valident à l'unanimité cette proposition qui ne nécessite pas de délibération.

5. Décisions modificatives du budget

a. Budget général (DECC 2021 027)

Le Président fait part à l'Assemblée de la nécessité de passer les écritures modificatives suivantes au budget général :

- Dépenses d'investissement :
 - Matériel de bureau : article 2183: +1000€
 - Matériel de bureau : article 2184: + 1500€

- Maison de Tournemire : article 2313: constructions: +7150€
- Maison d'Anglards de Salers: article 2313: constructions : +1410€
- Espace 360 degrés: article 2312: aménagements de terrain : +10 800€
- Col de Légal : article 2313: constructions : +4300€
- Col de Légal : article 2188: autres immobilisations corporelles : +5100€
- Canyoning : article 2113: aménagements de terrain : 8950€
- Recettes d'investissement :
 - Nouvel emprunt : 1641: article 1641 : + 40 210€

→ Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les modifications budgétaires précitées,

b. Budget GBL (DECC 2021 067)

Le Président fait part à l'Assemblée de la nécessité de passer les écritures modificatives suivantes au budget GBL :

- Dépenses d'investissement : article 2313: constructions: + 21 000€
- Recettes d'investissement : article 021: virt de la section de fctt : +21 000€
- Dépenses de fonctionnement : article 023 : virt à la section d'lt: +21 000€
- Recettes de fonctionnement : article 752 : revenus des immeubles : +21 000€

→ Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les modifications budgétaires précitées,